

ACTE COMMUNICABLE

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 10 octobre à 17 heures 15, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Condé-en-Normandie s'est réuni au lieu habituel de ses séances à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nathalie COLLIBEAUX, Vice-Présidente du C.C.A.S de Condé-en-Normandie. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux membres du conseil d'administration le jeudi 05 octobre 2023.

Étaient présents : Louis CHEVALLIER, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Marie-Danielle DUPONT, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Isabelle GUILLOT, Françoise LEPRINCE et Alain LEQUERTIER

A donné pouvoir : Nathalie BOUILLARD à Nathalie COLLIBEAUX

Absents / Excusés : Valérie DESQUESNE, Patrick DUJARDIN, Yveline LENEPEVEU et Gwenaël LONGEARD

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 8-2-1
- en exercice : 14	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 09	- pour : 10	03 novembre 2023
- votants : 10	- contre : 0	Publication le :
	- abstention : 0	03 novembre 2023
Le compte-rendu du conseil d'administration du 09 mai 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2023/027 - Délibération modificative d'une erreur dans un libellé concernant la revalorisation de l'aide au permis de conduire

Lors du conseil d'administration du vendredi 28 mai 2021, il a été décidé de revaloriser le montant de l'aide au permis de conduire. Lors de l'écriture de la délibération, il a été noté que cette aide s'adresse aux jeunes domiciliés à Condé-sur-Noireau au lieu de ceux de Condé-en-Normandie.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de modifier cette délibération et de procéder au rectificatif de ce libellé.
- autorise Madame le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
A Condé-en-Normandie, le 03 novembre 2023

N. COLLIBEAUX
Vice-Présidente,

